

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
20 SEPTEMBRE 2018

DATE d'AFFICHAGE
3 OCTOBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	31
Votants :	35

L'an deux mille dix-huit,

le 25 septembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Billiers en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mme Yvette LOUER, - M. Pierre PRAT.

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°108-2018 – DECHETS – PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LA MISE A DISPOSITION DE CONTENANTS, L'EVACUATION, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DES DECHETTERIES ET DE LA PLATEFORME DE DECHETS VERTS

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l'environnement, indique qu'une consultation a été lancée pour le renouvellement du marché relatif à la mise à disposition de contenants, l'évacuation, le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries et de la plateforme de déchets verts.

Ce nouveau marché est un marché public de Fournitures Courantes et de Services passé en procédure d'appel d'offres ouvert. Il repose sur des prix unitaires. Il est conclu pour une durée initiale de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019, reconductible 2 fois une année, soit une durée maximale de cinq ans.

Ce marché comporte trois lots :

- Lot 1 : Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des déchets issus des déchetteries et de la plateforme de déchets verts : Bois, Cartons, Déchets Verts, Gravats, Tout-venant,
- Lot 2 : Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des déchets issus des déchetteries et de la plateforme de déchets verts : Ferrailles,
- Lot 3 : Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des déchets issus des déchetteries et de la plateforme de déchets verts : Déchets Diffus Spécifiques hors REP.

Les principales prestations à réaliser sont les suivantes :

- La mise à disposition de contenants sur les quais des déchetteries,
- L'évacuation et le transport des déchets,

- Le relevage des déchets verts sur les plateformes de déchets verts,
- Le traitement des déchets.

L'analyse des offres a été réalisée avec les critères suivants :

- Prix des prestations : 60%,
- Valeur technique : 40% décomposé en 3 sous-critères :
 1. Pertinence et qualité des moyens techniques mis à disposition pour la réalisation des prestations : 20%,
 2. Qualité des filières de traitement proposées par le candidat : 15%,
 3. Références du candidat pour des prestations similaires : 5%.

13 entreprises ont retiré le dossier de consultation (2 en doublon) et 4 ont remis une offre :

- Pour le lot 1 : 1 offre remise,
- Pour le lot 2 : 2 offres remises,
- Pour le lot 3 : 1 offre remise.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mardi 11 septembre 2018, après analyse des offres reçues, a décidé :

Pour le lot n°1 :

- de ne pas retenir la variante exigée en plus ou moins-value de l'Offre de Base « Avec système de densification des déchets permettant de réduire le nombre de rotation »,
- de retenir l'offre de la société SECHE ENVIRONNEMENT en groupement avec la société THEAUD, classée première, pour un montant estimatif sur la durée totale du marché (5 ans) de 2 568 720,95 € HT.

Pour le lot n°2 :

- de retenir l'offre de la société GUYOT ENVIRONNEMENT, classée première, pour un montant estimatif sur la durée totale du marché (5 ans) de 86 925 € HT en dépenses et 220 560 € HT de rachat en recettes.

Pour le lot n°3 :

- de déclarer la procédure sans suite pour cause d'infructuosité, le montant de l'offre remise par l'unique candidat étant très largement supérieur au montant estimatif de ce marché.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés avec la société SECHE ENVIRONNEMENT en groupement avec la société THEAUD pour le lot 1 et avec la société GUYOT ENVIRONNEMENT pour le lot 2,
- **DECLARE** la procédure sans suite pour cause d'infructuosité pour le lot 3, et autoriser le lancement d'une nouvelle consultation pour la mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des déchets issus des déchetteries et de la plateforme de déchets verts : Déchets Diffus Spécifiques hors REP,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour-Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 3 octobre 2018
Le Président

